



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil communal s'est réuni le mercredi 22 septembre 2021 à 20h00 en assemblée ordinaire, sous la présidence de Mme Mélanie Robellaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Démissions - Assermentation des membres élus, mais absents lors de la séance d'Installation des Autorités du 16 juin dernier.
3. A. Adoption du procès-verbal de la séance du **16 juin 2021** (Installation des Autorités)
B. Adoption du procès-verbal de la séance du **23 juin 2021**
4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil
5. **Arrêté d'imposition 2022**
 - 5.1 *Préavis municipal n° 08/2021*
 - 5.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
6. **Autorisation générale de plaider**
 - 6.1. *Préavis municipal n° 09/2021*
7. **Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles**
 - 7.1 *Préavis municipal n°10/2021*
 - 7.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
8. **Aliénations du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou réseau souterrain.**
 - 8.1. *Préavis municipal n° 11/2021*
9. **Autorisation générale pour les legs et les donations**
 - 9.1 *Préavis municipal n°12/2021*
 - 9.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
10. **Rémunération et indemnités des membres du Conseil Communal et de la Municipalité**
 - 10.1 *Préavis municipal n°13/2021*
 - 10.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
11. **Autorisation générale pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles**
 - 11.1 *Préavis municipal n°14/2021*
 - 11.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
12. Retour des délégués aux Conseils intercommunaux.
13. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
14. Propositions individuelles et divers

Pour les points 6 et 8, un rapport de la commission de gestion et finances n'est pas nécessaire

Dispositions sanitaires :

Le port du masque et la désinfection des mains restent obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Madame Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous pour la première séance de la législature 2021-2026. Elle donne la parole à la Secrétaire pour l'appel.

1. Appel

36 membres sont présents sur 45 élus, dont 4 doivent être assermentés, soit 80 % des membres.

9 membres se sont excusés : Mmes Pauline Germain et Mandy Tombet, MM. Zeljko Bosnjak, Olivier Fallet, Lionel Moret, Pascal Capon, Alexandre Masselot, Amaury Annen, Eric Berseth.

Le quorum étant atteint, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, déclare l'assemblée du Conseil communal de Saint-George ouverte et implore la Bénédiction Divine sur les travaux de l'assemblée.

Elle donne en premier lieu la parole à M. Frédéric Oulevey. Celui-ci informe l'assemblée qu'il est en train **de vivre une transition de genre en adéquation avec son ressenti émotionnel et physique qui dure**

depuis quarante ans. Son changement de statut social sera effectif lors du prochain conseil à partir duquel il faudra s'adresser à lui au féminin et l'appeler Zoé. Toutefois, il signera les rapports de la commission de gestion et finances le Président, Frédéric Oulevey et ceci jusqu'à ce qu'il ait reçu ses nouveaux papiers d'identités.

Elle rappelle à l'assemblée ainsi qu'au public que le port du masque est obligatoire durant toute la soirée. Il peut être toutefois enlevé lors de la prise de parole. Celle-ci doit se faire en tenant compte de certaines bonnes pratiques de conduite à respecter avant de poser une question ou une proposition:

- Faire un signe à la présidente
- Attendre que la parole vous soit attribuée
- Se lever, se présenter et commencer son intervention par la formule de politesse adéquate: Mme la Présidente, M. Le Syndic, Mme et MM les Municipaux, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers...

Un document sur les bonnes pratiques a été envoyé à chacun des membres du Conseil pour la nouvelle législature.

Il faut que chacun fasse preuve d'indulgence, car pour beaucoup d'entre nous c'est la première expérience dans cette fonction.

2. Démissions - Assermentation des membres élus, mais absents lors de la séance d'Installation des Autorités du 16 juin dernier.

En premier lieu, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne lecture de la lettre de démission de M. Zeljko Bosnjak. Ce dernier ne souhaite pas siéger au sein du conseil et en avait fait part après les élections.

Ce soir, Mme Fadila Benaïssa, en première position sur la liste des suppléants, et M. Jörg Hau, absent lors de l'installation des autorités, sont assermentés. Ils s'engagent à respecter la promesse d'usage lue par la Présidente, Mme Mélanie Robellaz. Ils peuvent, dès à présent, prendre leur fonction au sein du Conseil communal. Mme Mandy Tombet et M. Lionel Moret, absents ce soir, seront assermentés lors du prochain conseil.

Dès à présent, l'assemblée compte 37 membres sur 45, soit 82% de l'effectif.

Lors des votes :

36 votants, unanimité : 36 voix, maj. abs. : 19 voix.

3. A. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 (Installation des Autorités)

Aucune remarque n'étant faite, la Présidente passe au vote pour l'approbation des points 6 à 9 de ce dernier.

Résultat du vote : 35 oui 0 non 1 abstention

Le procès-verbal du 16 juin 2021 est accepté tel que modifié à la majorité absolue.

3. B. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021

La Présidente ouvre la discussion. Les corrections sont les suivantes :

ligne 356 : Patrick Jeanneret Grosjean en lieu et place de Patrick Grosjean

La secrétaire procédera à cette rectification avant d'archiver le PV.

Après cette correction effectuée, le PV est mis au vote.

Résultat du vote : 32 oui 0 non 4 abstentions

Le procès-verbal du 23 juin 2021 est accepté tel que modifié à la majorité absolue.

4. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point suivant.

5. Arrêté d'imposition 2022

5.1 Préavis municipal n° 08/2021

Madame Mélanie Robellaz, Présidente, passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, qui salue, en premier lieu, les membres du conseil au nom de la municipalité.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture de la conclusion du préavis n° 08/2021 demandant au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté. Le taux d'imposition sera fixé à 69.5 % de l'impôt cantonal de base, sur la fortune des personnes physiques et l'impôt spécial dû par

les étrangers pour une année. L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que l'impôt sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise seront eux aussi à 69,5%. Il n'y aura aucun changement dans les autres impôts et taxes pour l'année 2022.

5.2 Rapport de la commission de gestion et finances

M. Frédéric Oulevey, rapporteur de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal n°08/2021. Il demande au Conseil communal d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne la parole aux conseillers. Aucune question n'est posée. Elle met au vote le préavis municipal n°08/2021, Arrêté d'imposition 2022.

Résultat du vote : sur 36 votants 35 oui 0 non 1 abstention

Le préavis municipal n°08/2021, Arrêté d'imposition 2022, est accepté à la majorité absolue. Le taux d'imposition pour 2022 sera de 69,5%.

6. Autorisation générale de plaider

6.1. Préavis municipal n° 09/2021

La Présidente passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic. Il explique que les autorisations votées ce soir sont formelles. Elles sont utiles au bon fonctionnement de la Municipalité. Elles lui permettront de travailler et de mener à bien les affaires courantes. Il procède ensuite à la lecture de la conclusion du préavis n° 09/2021 qui demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité, une autorisation générale de plaider, ceci pour toute la législature 2021/ 2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Aucune question n'étant posée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le préavis n° 09/2021, Autorisation générale de plaider.

Résultat du vote : sur 36 votants : 36 oui 0 non 0 abstention

Le conseil communal de Saint-George,

- vu le préavis municipal No 09/2021;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour
a décidé à l'unanimité

d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de plaider.

7. Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles

7.1 Préavis municipal n°10/2021

La Présidente passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, qui procède à la lecture de la conclusion du préavis n° 10/2021 qui demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité, une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles dans une limite de CHF 50'000.00, non budgétés par cas, ceci pour toute la législature 2021 / 2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

7.2 Rapport de la commission de gestion et finances

La Présidente passe la parole à M. Björn Ignell.

M. Björn Ignell, rapporteur de la Commission de gestion et finances, fait lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal n° 10/2021 qui demande au Conseil communal d'approuver le dit préavis et de donner à la Municipalité l'Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles telle que présentée dans le préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le préavis n°10/2021, Autorisation générale pour statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles.

Résultat du vote : sur 36 votants : 34 oui 0 non 2 abstentions

Le conseil communal de Saint-George,

- vu le préavis municipal n°10/2021 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour
décide à la majorité absolue

d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale pour statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles dans une limite de CHF 50'000.00 non budgétés par cas.

Le préavis municipal n°10/2021 est adopté à la majorité absolue.

8. Aliénations du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou réseau souterrain.

8.1. Préavis municipal n° 11/2021

La Présidente passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, qui procède à la lecture de la conclusion du préavis n°11/2021 qui demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité, la possibilité et la compétence pour l'inscription au Registre Foncier, de minime importance, de servitudes de passage d'eau, d'égouts, d'électricité, de chauffage à distance, de télé-réseau, sur le patrimoine communal, ceci pour toute la législature 2021/2026 soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. La municipalité sollicite de la part du conseil une délégation de compétence.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le préavis n° 11/2021, Autorisation du patrimoine en matière de servitude de canalisation ou réseau souterrain.

Résultat du vote : sur 36 votants : 35 oui 0 non 1 abstention

Le conseil communal de Saint-George,

- vu le préavis municipal n°11/2021 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour
a décidé à la majorité absolue

d'accorder à la Municipalité la possibilité et la compétence pour l'inscription, au registre foncier, de servitudes de passage sur le patrimoine communal en matière de canalisation ou de réseau souterrain, pour la durée de la législature 2021-2026.

Le préavis municipal n°11/2021 est adopté à la majorité absolue.

9. Autorisation générale pour des legs et des donations

9.1 Préavis municipal n°12/2021

La Présidente passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, qui procède à la lecture de la conclusion du Préavis n°12/2021 qui demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité, l'Autorisation générale d'accepter des legs et des donations jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas, sans aucune condition préalable, ceci pour toute la législature 2021/2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

9.2 Rapport de la commission de gestion et finances

La Présidente passe la parole à Mme Michèle Rüfenacht. Elle nous donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal n° 12/2021 qui demande au Conseil communal d'approuver le préavis « Autorisation générale pour les legs et les donations » tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le préavis n°12/2021, Autorisation générale pour des legs et des donations.

Résultat du vote : sur 36 votants : 35 oui 0 non 1 abstention

Le conseil communal de Saint-George,

- vu le préavis municipal No 12/2021 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour
a décidé à la majorité absolue

D'accorder à la Municipalité l'autorisation générale d'accepter des legs et des donations jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas, sans aucune condition préalable, ceci pour toute la législature 2016 / 2021, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

Le préavis municipal n°12/2021 est adopté à la majorité absolue.

10. Rémunération et indemnités des membres du Conseil Communal et de la Municipalité

10.1 Préavis municipal n°13/2021

La Présidente passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, qui procède à la lecture de la conclusion du Préavis n°13/2021 qui demande au Conseil communal de bien vouloir accepter les montants des indemnités des membres du Conseil communal et de la municipalité, ceci pour toute la législature 2021/2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Voici les rémunérations proposées dans le préavis :

Conseil Communal :

Conseillers(ères) :

Séance ordinaire ou extraordinaire : CHF 0.00 (Le montant des indemnités sera utilisé pour une sortie en fin de législature).

Après avertissement, une amende de CHF 50.00 pourrait être perçue en cas d'absences répétées, non-excusées.

Séance de Commission : CHF 40.00

Prestation (Bureau du Conseil, Bureau de Vote, etc...) : CHF 40.00 / heure

Présidente du Conseil : CHF 900.00 forfait pour une année du 1^{er} juillet au 30 juin.

Secrétaire du Conseil : CHF 1'200.00 forfait pour une année du 1^{er} juillet au 30 juin.

Municipalité :

Syndic :

Forfait annuel : CHF 12'000.00 / salaire horaire : CHF 40.00 / Indemnité kilométrique : CHF 0.70

Municipaux :

Forfait annuel : CHF 8'000.00 / salaire horaire : CHF 40.00 / Indemnité kilométrique : CHF 0.70

La Municipalité propose que ces rémunérations prennent effet au début d'une année comptable soit au 1^{er} janvier 2022.

10.2 Rapport de la commission de gestion et finances

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de gestion et finances.

M. Frédéric Oulevey donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal n° 13/2021. Suite à une étude approfondie et aux explications du Syndic, M. Frédéric Rohrbach, la Commission demande au Conseil communal d'approuver le préavis « Rémunération et indemnités des membres du Conseil Communal et de la Municipalité » tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Muriel Mignot demande des explications au sujet de l'indemnisation des séances de réunions du bureau du conseil. En quoi consistent-elles ?

M. Frédéric Rohrbach explique qu'elles servent à préparer et à organiser les assemblées, les votations et les élections.

Mme Mélanie Robellaz précise que le bureau du conseil s'est réuni pour discuter du préavis concernant les rémunérations du conseil de ce soir. Il a aussi débattu et rédigé le contenu du document des bonnes pratiques que vous avez reçu avec votre convocation. Il a mis en place son fonctionnement que ce soit pour les votations ou les séances de bureau et de conseil.

Mme Muriel Mignot propose que celles-ci soient payées au même tarif que les séances de commission et non à l'heure comme proposé dans le préavis. Elle propose d'amender le préavis comme suit :

Par séance de commission et du bureau du conseil CHF 40.00

Cet amendement sera mis au vote avant le préavis.

M. Pascal Dubos demande quelles étaient les rémunérations de la précédente législature et la justification des augmentations des tarifs pour la nouvelle législature.

Mme Mélanie Robellaz précise qu'il n'y a pas de changement pour les conseillers qui ne touchent pas de jetons de présence. Le montant de ceux-ci sera utilisé pour la sortie de fin de législature. Les séances de commission étaient payées CHF 20.00, elles passent à CHF 40.00. Les prestations du bureau de vote étaient payées CHF 30.00 de l'heure, elles passent à CHF 40.00.

M. Frédéric Rohrbach explique que pour la législature 2021–2026, la Municipalité s'est basée sur une étude effectuée par la Commune de Tartegnin qui a enquêté sur les rémunérations des communes du district de Nyon. Elle a pris comme base de départ, pour ce préavis, une comparaison avec quelques autres communes de notre région, dont le nombre d'habitants est similaire. Il s'avère que la Commune de Saint-

George est vraiment bien au-dessous de la moyenne des tarifs pratiqués dans le district en matière de rémunération des membres du Conseil communal, des commissions, du bureau de vote et de la Municipalité. Les vacations présentées tiennent donc compte de l'évolution de la fonction au plan local mais également dans le concept régional afin de donner au législatif et à l'exécutif les moyens d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions possibles.

M. Frédéric Oulevey, Président de la commission de gestion et finances, précise que ce sujet a été débattu en commission, depuis plusieurs années, préconisant une revalorisation des rémunérations. On se situe encore au tiers inférieur des communes environnantes avec ces rétributions. Il était essentiel de rétablir la situation de manière substantielle. La démarche de la municipalité correspond à une demande de la commission faite tout au long de la précédente législature.

M. Pascal Dubos demande des précisions quand à la pénalité, sous la forme d'une amende de CHF 50.00, prévue en cas d'absence non excusée. Il peut arriver d'oublier et de s'excuser après coup. Il aimerait une explication à ce sujet en tenant compte que les conseillers ne sont pas rétribués.

La présidente signale que cette possibilité figurait déjà dans la législature précédente. Ce cas de figure ne s'est jamais appliqué car il faut plusieurs absences non excusées et plusieurs avertissements pour en arriver à cette situation. Elle rappelle que les conseillères et conseillers ont été élus par les villageois pour les représenter, ils ont un rôle à jouer. En se proposant à cette fonction, on s'engage à participer aux débats et aux décisions pour l'avenir de notre commune. Il peut y avoir des imprévus de dernière minute mais la bienséance voudrait que l'on s'excuse. Le texte du préavis est clair à ce sujet puisqu'il précise que l'amende sera prononcée après un avertissement du bureau du conseil.

La parole n'étant plus demandée Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote, dans un premier temps, l'amendement de Mme Muriel Mignot qui dit :

Les séances de commission et du bureau du conseil seront rétribuées à CHF 40.00.

Résultat du vote : sur 36 votants : 30 oui 1 non 5 abstentions

Le préavis n°13/2021, Rémunération et indemnités des membres du Conseil Communal et de la Municipalité, tel qu'amendé est mis au vote.

Résultat du vote : sur 36 votants : 34 oui 1 non 1 abstention

Il est accepté à la majorité absolue.

Le conseil communal de Saint-George,

- vu le préavis municipal No 13/2021 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

a décidé à la majorité absolue

d'accepter les montants des indemnités pour les membres du Conseil et les membres de la Municipalité. Le préavis municipal n°13/2021, tel qu'amendé, à la majorité absolue.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, et Mme Robellaz, Présidente du conseil, remercient l'assemblée d'avoir accepté leurs augmentations. Ils s'engagent à réaliser avec sérieux et à mener à bien leurs tâches.

11. Autorisation générale pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

11.1 Préavis municipal n°14/2021

La Présidente passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, qui procède à la lecture de la conclusion du préavis municipal n°14/2021. Celui-ci demande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité, l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, ceci pour toute la législature 2021 / 2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

11.2 Rapport de la commission de gestion et finances

La Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de gestion et finances.

M. Björn Ignell donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal n° 14/2021, « Autorisation pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles », tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met au vote le préavis n°14/2021.

Résultat du vote : sur 36 votants : 36 oui 0 non 0 abstention

Le conseil communal de Saint-George,

- vu le préavis municipal n°14/2021 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour
a décidé à l'unanimité

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas.

Le préavis municipal n°14/2021 est adopté à l'unanimité.

12. Retour des délégués aux Conseils intercommunaux.

AISE

Mme Claudia Rovelli Wasser donne les informations suivantes :

L'assermentation de Mmes Laura Bouget et Claudia Rovelli Wasser a eu lieu le 8 septembre et non le 5 juillet comme annoncé par Mme la Préfète lors de l'installation des autorités du 16 juin.

Mme Laura Bouget a été nommée présidente de la commission de révision du règlement du Conseil intercommunal de l'AISE et Mme Claudia Rovelli Wasser est élue comme suppléante. Lors de la séance du 13 octobre, elle remplacera Mme Bouget.

Mme Laura Bouget a été nommée remplaçante dans la commission des constructions scolaires et Mme Claudia Rovelli Wasser a été nommée scrutatrice suppléante.

ORPC

M. Yoann Gonthier a représenté la commune lors de la dernière séance de l'ORPC (protection civile) à Bursins. Cette dernière est en pleine restructuration suite aux différentes affaires qui ont alimenté les médias. Les personnes qui assurent l'intérim sont en train de remettre sur pied une structure. Des budgets mis en place ainsi que divers points ont été votés. Il a trouvé intéressant de voir le fonctionnement de cette organisation.

Mme Mélanie Robellaz remercie les délégués pour leurs exposés.

13. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal

Municipalité

Mme Céline Etope, Municipale en charge des affaires sociales et de la petite enfance, donne les précisions suivantes :

UAPE, le Petit Dragon :

Depuis la rentrée scolaire, la structure s'est bien remplie, elle compte 55 enfants inscrits. Les matins, 4 à 6 enfants viennent déjeuner. Au vu de l'effectif du mardi et du jeudi après-midi, 36 enfants, une deuxième personne diplômée doit être engagée car le palier de 25 enfants a été franchi. Le jeudi la structure est au complet, elle ne peut plus accueillir d'enfants en dépannage. Ceux-ci seront orientés vers des mamans de jour. Une stagiaire va être engagée pour six mois. Cette expérience permettra, par la suite, à l'UAPE, d'avoir une apprentie pour la formation d'ASE (assistante socio-éducative). Quant au jardin d'enfants, la Petite Licorne, il compte 4 enfants le mercredi matin et 5 enfants le vendredi matin.

Centres d'accueil temporaire pour les personnes âgées :

Mme Etope va aussi participer à une commission pour étudier les besoins pour les communes du haut. Les places dans les centres d'accueil de jour sont difficiles à trouver dans les établissements proches de Saint-George.

Piratage informatique des données personnelles :

Suite au piratage informatique dont a été victime la commune de Rolle, M. le Syndic et Mme Etope ont participé à une séance donnée par l'Union des communes vaudoises. Il y a été question de la cybercriminalité et d'un label Cyber safe. Notre prestataire informatique fait partie de ce label pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants et la bourse communale. Toutes nos données sont déjà stockées chez eux, donc il n'y a pas trop de souci de ce côté-là. Pour pouvoir obtenir une certification Cyber safe pour tout notre système informatique, une société viendra tester tous nos ordinateurs pour les vérifier et les améliorer afin de garantir qu'ils ne pourront pas être piratés par des hackers.

Mme Muriel Mignot demande plus de précisions concernant le stockage des données. Où sont-elles stockées ? A la commune ou chez le prestataire informatique ?

Mme Céline Etoupe explique que nous n'avons plus de serveur à l'administration communale depuis le début de cette année. Les données sont gérées par notre prestataire informatique qui met à disposition un espace sur un cloud géré par une société suisse. Cette solution a été prise afin d'éviter des soucis informatiques telles qu'une panne de courant par exemple. Les secrétaires peuvent effectuer leur travail à domicile préconisé à cause de la pandémie.

Mme Muriel Mignot demande si la commission informatique du conseil a été consultée à ce moment-là. La Présidente, Mme Mélanie Robellaz, signale qu'aucune commission informatique n'a été nommée pendant la dernière législature.

Mme Muriel Mignot laisse la question ouverte.

M. Frédéric Oulevey, président de la commission de gestion et finances, précise que le projet de télétravail figurait dans le dernier budget. Ce point a été discuté et planifié avant la décision. Il y avait, sauf erreur, une note à ce sujet.

M. Frédéric Rohrbach signale que Mme Céline Etoupe a été nommée représentante des communes du haut de notre district qui compte cinq représentants au sein de l'UCV.

M. Laurent Pasche, Municipal, annonce que le dossier de la vente du terrain des Chamois est clos. Les promoteurs vont pouvoir commercialiser leur projet. Les travaux pourront débuter à condition qu'il y ait cinq acquéreurs sur huit. Il nous tiendra informés. L'assemblée applaudit cette bonne nouvelle, car les péripéties de ce dossier nous ont tenus en haleine durant toute la dernière législature. C'est un grand soulagement pour la Municipalité.

M. David Mignot, Municipal, donne des précisions concernant la voirie. Jusqu'à la mi-novembre un de nos employés communaux travaillera à 50% pour des raisons d'ordre privé. De ce fait, le deuxième employé augmentera son temps de travail. Il bénéficiera provisoirement d'un renfort. M. Michaël Bandel, employé communal à Longirod, viendra travailler à 30% soit un jour par semaine.

Les dossiers suivants ont été repris pour les finaliser : la place de jeu de l'église, le cimetière, le point i info tourisme à la poste. Il va travailler sur ces projets en rapport avec les finances à disposition. Il nous en fera un compte rendu lors du prochain conseil.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, relate l'événement qui fait la une dans notre commune. La nuit précédente, aux alentours de 2h30, trois individus ont fait exploser le bancomat Raiffeisen, au centre du village. La police est intervenue afin de sécuriser les lieux. Notre Syndic a été appelé vers 3 heures. L'écran du bancomat a été projeté de l'autre côté de la rue, au pied de la fontaine. Le mur derrière celui-ci s'est écroulé à l'intérieur du local de la voirie et n'existe plus. Tous ces éléments ont entraîné la fermeture de la route jusqu'à 7 heures à cause des explosifs. Un rendez-vous avec la Raiffeisen a eu lieu à 10 heures. Les explosifs ont tout écrasé, de ce fait les malfrats n'ont pas réussi à prendre les caissettes et peu d'argent a été emporté. La police a fait venir des démineurs pour désamorcer les éventuelles charges qui n'auraient pas explosé. Il a fallu attendre l'intervention de la confédération car c'est elle qui mène l'enquête dans ce cas de figure, elle a duré jusqu'à midi. Tout a pu être remis en état à 12 heures 30. Le bancomat de Saint-George ne sera certainement pas remplacé aux dires du directeur actuel de la Raiffeisen, car l'emplacement est trop risqué et il n'y a pas assez de transactions. Sa survie était déjà remise en question l'année dernière. L'ancien Syndic, M. Alain Domenig, s'était battu et avait obtenu qu'il soit maintenu. Ce point sera à l'ordre du jour de leur prochain conseil d'administration à Gimel.

Au mois de juin M. Rohrbach, alors Municipal, avait présenté au Conseil le projet d'un parcours Vita, à l'initiative de M. Stéphane Orsier et réalisé avec la collaboration du garde-forestier M. Quentin Meyer. En juillet, le projet a été soumis à l'inspecteur forestier qui n'a pas approuvé le tracé proposé. Les initiants ont directement présenté leur dossier au COFO, organisme du canton qui donne les permis de construction. Ce dernier a dépêché un responsable qui a validé le projet. Le parcours va être piqueté, présenté à l'inspecteur forestier puis mis à l'enquête. Si tout va bien la construction du parcours Vita débutera au printemps prochain. Les travaux seront réalisés par le groupement forestier.

Lors du Conseil de juin, l'achat du Moulin a été voté par le conseil en place. Le canton renonçant à son droit de recours pour l'achat de celui-ci, la commune va prendre contact avec la famille Piaget pour finaliser l'achat. Si tout se passe bien, au 1^{er} octobre, le Moulin sera propriété de la commune.

Tout au long de la dernière législature, il a été question du PPA de la Saint-George. Une des zones de compensation que la commune devait fournir, la Combe Vaucher, à droite du petit télésiège, posait problème, car il y avait une source dans cette contrée. Avant, celle-ci alimentait le réservoir communal, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ce fait a été signalé au canton qui a levé son opposition. Les zones de compensation sont acceptées. Il ne reste plus qu'à obtenir l'autorisation de défricher. C'est le bureau Rossier qui s'en charge. On pourra mettre le PPA de la Saint-George à l'enquête d'ici la fin de l'année.

Mme la Présidente donne la parole aux conseillers pour d'éventuelles remarques ou questions.

M. Frédéric Oulevey demande s'il serait possible de mettre le bancomat dans un endroit plus sécurisé par exemple derrière une porte ce qui permettrait de garder ce service à la population. D'autant plus que la commune est reconnue sur le plan touristique et que nous aurons un point d'info tourisme à la poste.

M. le Syndic signale que la municipalité réfléchit à ce problème. La Raiffeisen se positionnera lors de son prochain conseil d'administration. Contacter une autre banque pourrait être envisagé mais c'est difficile au vu des derniers événements. Il est peu probable que cette dernière entre en matière, d'autant plus que les retraits se font plus rares depuis la pandémie et la mise en place des paiements par contact ou par Natel. Ce sujet est en réflexion à la Municipalité.

M. Valentin Piaget propose d'utiliser l'argument de la mise en place d'une caméra puisque la commune s'est dotée durant la dernière législature d'un règlement sur la vidéo-surveillance.

Ceci est envisageable et possible précise M. le Syndic. Et cet élément fera partie intégrante dans les propositions qui seront faites lors des prochaines discussions avec la Raiffeisen.

Bureau

Voici les communications faites par Mme Mélanie Robellaz, Présidente du Conseil :

- Le Guide des « bonnes pratiques » vous est parvenu avec le dernier courrier. Il contient les points essentiels au bon fonctionnement du conseil et des commissions. C'est une nouveauté. Il peut évoluer.
- Les convocations sont obligatoirement envoyées par courrier postal. Les membres du Conseil qui souhaitent recevoir les PV, préavis et rapports par messagerie électronique doivent le demander par mail à bureau.conseil@saint-george.ch.
- Dates des prochaines votations : les dimanches 26 septembre et 28 novembre, ouverture du Bureau de 10h00 à 11h00.
- Toute absence à un conseil doit être annoncée au plus tard la veille par mail à bureau.conseil@saint-george.ch. L'excuse peut être faite le jour même en cas d'un empêchement de dernière minute.
- Prenez note de la date du prochain conseil, elle est fixée au 15 décembre prochain.

14. Propositions individuelles et divers

M. Yoann Gonthier signale que le petit chemin qui descend de l'Épicerie Mignot à la Place de la Poste se dégrade de plus en plus et devient dangereux. Pourrait-on faire quelque chose ?

M. le Syndic indique que, suite à une réflexion qu'il a eue avec les employés communaux et M. David Mignot, ces petits travaux de réfections vont être programmés et réalisés avant l'hiver.

Mme Yolande Morand Conne relate à nos autorités les discussions et les tensions qui sont apparues au sein de la population. Celles-ci sont apparues suite à la décision de projet immobilier, sur la parcelle communale 309, prise lors du conseil communal du 23 mars 2021. Elle demande à la Municipalité d'organiser une assemblée villageoise pour exposer le projet immobilier afin d'apaiser les tensions et de ramener la paix au sein de notre village.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique qu'un courrier-réponse a été envoyé aux opposants à cette idée. Plusieurs entretiens ont eu lieu afin de tenter de leur expliquer que le vote portait sur un crédit d'étude pour que cette parcelle puisse rester, dans le PGA, en zone village donc en zone à bâtir et non sur la construction d'un immeuble. Le fait de donner un but à cette parcelle permettra, à la commune, de donner au canton une bonne raison de lui garder son statut actuel, sinon elle deviendrait terrain agricole. D'autre part, une assemblée villageoise ne peut pas être envisagée tant que le projet n'est qu'à un stade

d'ébauche. On a pour l'instant rien de concret à présenter. Quand l'étude sera réalisée, elle sera présentée au conseil qui se positionnera et ensuite la population pourra être informée. Il faut compter deux à trois ans avant qu'il y ait du concret.

Mme Morand Conne demande pourquoi cette affectation en zone agricole pose problème et n'est pas envisageable.

M. le syndic lui répond qu'au niveau financier ce serait une perte sèche pour la commune au vu de la différence de prix au m² entre les zones à construire (CHF 500.00) et agricole (CHF 2.50). Cela représenterait une dévalorisation et un appauvrissement du patrimoine communal.

M. Valentin Piaget rappelle que ce terrain a toujours été mis en réserve par la commune afin de pouvoir, éventuellement, construire un jour. Aujourd'hui, le plan d'aménagement fait en sorte que la commune doive le bloquer. En faisant voter un crédit d'étude la commune peut conserver cette parcelle pour une réalisation en faveur des gens de la commune, jeunes et moins jeunes. Il signale que cette possibilité a toujours existé depuis qu'il est domicilié à Saint-George.

M. Joann Gonthier veut s'assurer que ce projet sera voté par le Conseil s'il se concrétise. Sera-t-il présenté à la population ?

M. Le Syndic explique les différentes étapes qui vont se succéder. Après l'étude du projet, une commission ad'hoc sera nommée pour l'étudier et faire un rapport, la commission de gestion et finances se positionnera au niveau du financement, ensuite le préavis sera soumis au conseil qui votera. Une séance d'information à la population pourra se faire à ce moment-là.

M. Joann Gonthier demande que cela soit fait dans un esprit de transparence et que les villageois ne soient pas tenus à l'écart.

M. le syndic lui certifie, qu'au moment où toutes les étapes citées ci-dessus seront réalisées, rien ne s'opposera à ce qu'une séance d'information à la population soit mise sur pieds.

Mme la Présidente souligne l'importance des questions. Elles permettent d'éclaircir des situations et d'obtenir des informations permettant de mieux comprendre le fonctionnement du système politique de la commune.

M. Frédéric Oulevey demande que le préavis dont on parle soit mis à disposition des nouveaux conseillers.

Mme la Présidente informe l'assemblée, que tous les préavis et procès verbaux ainsi que les annexes sont mis sur le site web de la commune sous la rubrique du conseil communal.

M. Michel Kocher demande à M. Laurent Pasche, Municipal en charge de ce dossier, des précisions concernant la réunion des opposants à la réfection du chemin de la Roche du Ciel. Elle devait avoir lieu entre juin et septembre. Que s'est-il passé dans ces discussions? Qu'en est-il de ce projet ?

M. Laurent Pasche indique qu'à ce jour le canton a levé toutes les oppositions en cours. Le dossier va être repris. Il faut relancer l'ingénieur de la commune, M. Ansermet. M. Moreau, en charge du dicastère des eaux, va prendre en charge la suite du dossier. Il faut revoir tous les devis et les adjudications car il y a eu des augmentations. Ceci sera fait entre octobre et novembre. D'ici la fin de l'année les habitants concernés recevront des informations. Si tout se passe bien les travaux commenceront l'année prochaine.

Mme Michèle Rufenacht demande si un bilan de situation a été fait par rapport à l'engagement du travailleur social de proximité et des problèmes causés par certains jeunes dans le village, comme il avait été prévu au bout de trois mois d'entrée en fonction.

Mme Céline Etope, Municipale en charge du dossier, explique qu'au vu du changement de travailleur de proximité elle n'a pas encore pu rencontrer Mme Strübi qui s'occupe de notre commune. Il y avait passablement de préavis en cours et en raison des mesures sanitaires mises en place, le bilan n'a pas encore été fait. Elle va mettre ce point à l'ordre du jour du conseil de décembre en invitant Mme Strübi à venir faire au Conseil une présentation de son travail auprès des jeunes et un état des lieux correct. Si ce n'est pas possible en décembre ce sera programmé pour le printemps prochain.

M. Valentin Piaget fait part à la Municipalité du mauvais état de la route du Moulin. Celle-ci se dégrade de plus en plus car les abords ne sont pas entretenus, les bouches d'égouts ne sont pas dégagées sans compter le ravinement de l'année passée. Il a l'impression qu'elle est passée aux oubliettes par nos employés communaux. Il faut faire quelque chose.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, indique que ce chemin fait partie des travaux qui ont été listés avec M. David Mignot. Un plan du village va être élaboré avec tous les lieux qui doivent avoir un suivi fréquent. Une séance va avoir lieu pour le ravinement. Il faut changer toute la conduite qui est dessous. Quant au dégagement des bouches d'égout, il est déjà programmé.

M. Jean-Charles Terry nous indique que les bureaux de son entreprise, qui se trouvent en face de la déchetterie, ont été visités trois fois durant ces dernières semaines. Il encourage l'assemblée à la prudence. Il faut bien fermer à clés les logements et locaux lorsque l'on s'en va.

Mme Yolande Morand Conne remercie la Municipalité d'avoir trouvé un employé communal en renfort. Elle demande s'il n'est pas possible, au vu des tâches toujours plus conséquentes des employés communaux, d'envisager la création d'un poste à plein temps soit à 100% au lieu d'un temps partiel.

M. David Mignot explique que la commune compte jusqu'à maintenant deux postes un à 100% et un à 50%. Le poste à 100% est réduit à temporairement à 50% d'où la création d'un poste à 30% mis en place en collaboration avec la commune de Longirod. La Municipalité est consciente de la charge importante de travail. Mais celui-ci n'est pas assez important pour créer un poste à 100% surtout en hiver. Il en va de même dans les deux communes voisines. L'employé qui a baissé son temps de travail va reprendre son plein temps. Des discussions ont eu lieu entre les communes de Marchissy, Longirod et Saint-George. Les communes vont se prêter les employés en cas de besoin. Il a pris note de la requête.

M. Frédéric Rohrbach remercie ses collègues pour le travail accompli durant ce début de législature. Il souligne l'excellent climat de travail qui règne au sein de la municipalité.

Mme Céline Etoupe remercie à son tour, au nom de ses collègues, le nouveau Syndic.

Mme la Présidente remercie le conseil pour ses interventions et ses interactions. Elle remercie toutes les personnes présentes, nouveaux et anciens, pour leur investissement tout au long de la soirée, la Municipalité pour tout le travail accompli. Elle annonce que l'apéro ne peut pas encore être d'actualité en raison des mesures COVID. Elle conclut la séance en donnant rendez-vous à l'assemblée le 15 décembre et en lui souhaitant une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h45.

Bureau du Conseil communal

La Présidente		La Secrétaire
		
Mélanie Robellaz		Mélanise Humbert